



## Compte-rendu de la réunion du CHSCT académique du 31 août 2021

Etaient présents sur place au rectorat ou à distance à tout ou partie de la réunion du CHSCT académique :

**Président de séance :**

- Monsieur Olivier DUGRIP, recteur de l'académie de Lyon

**Représentants des organisations syndicales :**

➤ Membres titulaires :

- Madame Anne-Sophie AYAT, Ecole Ferdinand Buisson – Villefranche-sur-Saône (UNSA)
- Monsieur Marc LARCON, Lycée professionnel Louise Labé – Lyon (FO)
- Monsieur Raphaël RIFFARD, Lycée Edgard Quinet – Bourg en Bresse (FSU)
- Madame Laure TOMCZYK, Collège Daisy Georges Martin – Irigny (FSU) – secrétaire du CHSCTA
- Monsieur Christophe FRANCESCHI, Cité scolaire René Pellet – Villeurbanne (UNSA)
- Madame Cécile PROTHON, Cité scolaire René Pellet – Villeurbanne (FSU)

➤ Membres suppléants :

- Monsieur François CLEMENT, Lycée Gustave Eiffel – Brignais (FSU)
- Monsieur Gilles LELUC, Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (UNSA)
- Madame Nathalie VALENCE, Lycée Parc Chabrières – Oullins (FSU)

**Assistaient également à la réunion :**

- Monsieur Olivier CURNELLE, secrétaire général de l'académie de Lyon
- Monsieur Michel CARRANTE, adjoint DRH, DRH de proximité de l'Ain
- Madame Myriam CHAPPELLE, conseillère technique service social (Rhône)
- Madame Bernadette GÉRARD, conseillère de prévention académique
- Docteure Françoise IMLER-WEBER, médecin conseillère technique académique
- Madame Florence JOSSERON, conseillère de prévention départementale (Ain)
- Madame Nadine PERRAYON, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail
- Monsieur Jean-Luc POUMAREDES, adjoint DRH, DRH de proximité de la Loire
- Madame Judith MEJEAN, conseillère de prévention départementale (Rhône)
- Monsieur Alain MICHEL, assistant de prévention du rectorat

Monsieur le recteur de l'académie ouvre la séance à 14 h 11.

Il remercie les personnes présentes et connectées pour leur participation à cette réunion exceptionnelle du CHSCTA.

Il signale des changements parmi les membres du comité et souhaite la bienvenue aux membres suivants :

- En tant que représentants du personnel :
  - Monsieur Christophe Franceschi pour l'UNSA, qui prend la suite de monsieur Helmlinger
  - Monsieur Marc Larçon pour FO, qui prend la suite de monsieur Sénac
  - Monsieur Raphaël Riffard pour la FSU, qui prend la suite de monsieur Saunier
    - En tant que membres invités de l'administration :
      - Monsieur Jean-Luc Hilaire, adjoint DRH, DRH de proximité du Rhône
      - Monsieur Michel Carrante, adjoint DRH, DRH de proximité de l'Ain
      - Madame Myriam Chapelle, conseillère technique des services sociaux du Rhône, qui prend la suite de madame Janin

Monsieur le recteur de l'académie prie d'excuser les absences de madame De Saint Jean, DRH, de monsieur Mayet et de monsieur Guinot, qui fait valoir ses droits à la retraite.

Il invite les membres représentants des personnels à présenter leur éventuelle déclaration liminaire. Il rappelle que l'objectif principal des mesures mises en place est de garantir la sécurité sanitaire de tous afin d'assurer la continuité pédagogique.

Les représentants de la FSU, de l'UNSA et de FO présentent leurs déclarations liminaires (cf. documents en annexe).

Monsieur le recteur propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour avant de répondre aux questions posées dans les déclarations liminaires et liées à la crise sanitaire.

### **1. Adoption des comptes rendus des séances du CHSCTA des 25 juin, 27 août et 22 septembre 2020**

Monsieur le recteur propose de mettre au vote les comptes rendus.

Les représentants de l'UNSA demandent s'il est possible de reporter ce vote en raison de l'envoi tardif des documents.

Monsieur le recteur comprend cette demande et répond que cela ne pose aucune difficulté.

## **2. Crise sanitaire et mesures de prévention mises en place dès la rentrée 2021**

Monsieur le recteur rappelle en guise d'introduction que la sécurité sanitaire des personnels et des élèves reste la priorité et qu'elle est la condition de la réalisation de la continuité pédagogique, en plus des préoccupations de santé. Il tient également à souligner le fait que la continuité pédagogique a pu être maintenue au niveau national, comme le montrent les enquêtes internationales (OCDE, ONU). Il se réjouit que la France ait réussi à faire fonctionner ses services éducatifs le plus continûment possible. Il constate que le protocole mis en place depuis le début de la crise sanitaire était adapté, proportionné et évolutif et a permis un fonctionnement sans aggravation de la crise. Monsieur le recteur met en avant le souci d'anticipation dans le choix des mesures pour la rentrée de septembre 2021. Il rappelle que le ministère a élaboré et diffusé à la communauté éducative en juillet un protocole sanitaire organisé en quatre niveaux selon les modalités de circulation du virus. Le ministre a précisé il y a quelques jours que la rentrée de septembre 2021 s'effectuerait selon le niveau 2 (déjà bien connu et intégré par les personnels et élèves) :

- Port du masque à partir du cours préparatoire pour les élèves et les professeurs
- Respect des gestes barrières et lavage des mains régulier
- Aération des locaux
- Limitation des brassages entre élèves

Monsieur le recteur détaille ensuite deux axes de prévention :

- Un dispositif de dépistage par tests salivaires sera remis en vigueur, en particulier dans le premier degré. Le ministère encourage la réalisation de 600 000 tests par semaine au niveau national, soit environ 25 000 tests par semaine à l'échelle académique. A titre comparatif avant les vacances la moyenne était de 20 000 tests par semaine.
- Un dispositif de vaccination des élèves entre 12 et 17 ans sera organisé. La couverture vaccinale sur la base des initiatives des familles est de plus de 50% pour les 12-17 ans sur le territoire de l'académie. Elle est donc satisfaisante et encourageante.

Il sera proposé aux élèves qui n'ont pas été vaccinés à la rentrée de le devenir avec l'appui de l'Education nationale. Deux modalités d'organisation seront disponibles suivant la situation géographique des élèves :

- Des centres de vaccination implantés à proximité des établissements avec prise en charge par le rectorat des transports et sur des créneaux dédiés
- La mise en place de centres de vaccination dans les établissements lorsqu'ils sont éloignés des centres

Le dispositif de vaccination sur place sera déployé dès la première semaine de septembre au lycée Jacques Brel de Vénissieux au bénéfice des élèves du lycée et des établissements voisins. Environ 7000 élèves seront concernés. Un centre éphémère sera installé par le SDIS.

La secrétaire du CHSCTA s'interroge sur le brassage viral pouvant avoir lieu lors de la campagne de vaccination à l'intérieur du lycée Jacques Brel en raison de la présence d'élèves d'autres établissements.

Monsieur le recteur précise que l'événement est organisé de manière à assurer le respect des gestes barrières et éviter le brassage et les contacts. Le dispositif est prévu pour toute la durée du mois de septembre sur les territoires de l'académie. Il souligne que tous les territoires n'offrent pas la même avancée dans la vaccination des élèves, notamment les zones d'éducation prioritaire, d'éducation prioritaire renforcée et les territoires ruraux. Ces territoires sont prioritaires dans la campagne mise en place par l'académie.

Dans l'hypothèse où des élèves seraient malades dans l'enseignement primaire, les cours de la classe seront suspendus dès le premier cas. Les élèves seront isolés à leur domicile dans une volonté de protection. Dans l'enseignement secondaire, sera mis en place le contact-tracing afin d'identifier les cas contacts des élèves contagieux. Les élèves cas contact non vaccinés seront invités à rester confinés tandis que les élèves cas contact vaccinés pourront suivre les cours en présentiel.

La secrétaire du CHSCTA sollicite l'avis de monsieur le recteur sur la pertinence de différencier les mesures prises en fonction du statut vaccinal des élèves car la vaccination n'empêche pas la contamination. Elle trouve cette différenciation discriminante et s'interroge sur le respect du secret médical pour les élèves.

Monsieur le recteur répond qu'il ne sera pas porté atteinte au secret médical. En effet si un élève est cas contact il sera demandé à ses parents de transmettre une déclaration précisant le statut vaccinal de leur enfant. C'est une mesure de protection.

Monsieur le recteur énonce le souhait du ministère que soit mis en place un plan de continuité pédagogique dans chaque établissement afin d'anticiper les évolutions possibles de la situation sanitaire. Dans le cas où il serait nécessaire de renforcer les mesures de protection des élèves et personnels, une hybridation des enseignements pourrait être organisée. Dans les lycées, des plans de continuité pédagogique avaient déjà été mis en l'œuvre avant l'été. Ces plans restent à élaborer pour les collèges.

Pour faciliter l'utilisation des dispositifs d'enseignement à distance, le ministère a renforcé le dispositif « Ma classe à la maison » organisé par le CNED. Les identifiants et mots de passe des enseignants et des élèves ont été adressés aux enseignants. En partenariat avec les collectivités territoriales, le rectorat s'est assuré du bon fonctionnement des espaces numériques de travail et de leur adaptation aux besoins de la communauté éducative.

Monsieur le recteur précise que les personnels particulièrement exposés au virus en raison de leur état de santé pourront continuer à bénéficier d'autorisations spéciales d'absence. Ils devront pour cela présenter un certificat médical récent établi par leur médecin traitant.

Monsieur le recteur demande au secrétaire général de l'académie d'apporter des précisions sur les autres mesures.

La secrétaire du CHSCTA est surprise que l'on demande aux personnels vulnérables de présenter un nouveau certificat médical à la rentrée étant donné qu'elles n'ont pas des pathologies qui peuvent évoluer en un été.

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond qu'il est nécessaire d'opérer une vérification sur la base de certificats récents, en raison notamment de situations personnelles qui peuvent changer, qu'il s'agisse de la situation administrative (mutations) ou de l'état de santé des personnels concernés (maladies évolutives ou ponctuelles). Il précise que le certificat médical sera transmis sous pli cacheté au médecin conseiller technique du département par l'établissement scolaire. Les certificats médicaux ne seront pas exigés dès la rentrée et il sera accordé un délai d'une quinzaine de jours aux personnels concernés afin que personne ne soit mis en difficulté.

Monsieur le secrétaire général de l'académie s'attache à répondre aux différentes questions posées en début de séance.

S'agissant des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air, le professeur Lina, qui fait partie du conseil scientifique placé auprès du Président de la République, a été consulté sur ce sujet et estime qu'une aération de 5 minutes toutes les heures est suffisante pour assurer une bonne ventilation de l'air dans une pièce. Les capteurs sont faciles à installer et peu coûteux. Ils sont achetés par les collectivités territoriales. En cas de besoin, cet achat peut se faire avec le concours du ministère. Quant à l'installation de purificateurs d'air elle n'est pas pertinente dans les pièces correctement ventilées. Ce dispositif est cependant utile dans les pièces qui ne bénéficient pas de fenêtres ou dont les fenêtres sont condamnées. Le conseil régional a d'ailleurs déjà installé plusieurs purificateurs d'air pour les lieux où ils sont nécessaires dans les lycées après analyse au cas par cas.

S'agissant des tests une autorisation a été accordée pour le recrutement de médiateurs LAC (lutte anti-COVID) à hauteur de 87 emplois temps plein entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2021. Ce qui permettra de faciliter les procédures administratives et logistiques des tests effectués à la demande dans le primaire et dans les collèges.

28 emplois temps plein d'AED ont également été dotés afin de faire face aux absences et autres difficultés causées par la situation sanitaire.

S'agissant des élèves de 12 ans et moins inscrits dans l'enseignement secondaire ils auront les mêmes obligations d'isolement que les élèves de plus de 12 ans non vaccinés.

S'agissant du contrôle du pass sanitaire, il n'y en aura pas ni à l'entrée ni à la sortie des établissements scolaires.

Un contrôle du pass sanitaire sera effectué à l'entrée des restaurants pédagogiques pour le public venant déjeuner. Il n'y a pas encore de précisions de la part du ministère pour les élèves venant déjeuner dans les restaurants pédagogiques ouverts au public.

S'agissant de la vaccination, elle est obligatoire pour les élèves qui se rendront, dans le cadre des PFMP, dans des établissements de soin. Il est donc nécessaire que les personnels de direction des lycées en soient informés afin que les élèves concernés soient prévenus à temps et puissent s'organiser et avoir leur pass sanitaire avant de commencer leur stage. Cela concerne en majorité des élèves qui n'ont pas besoin d'autorisation parentale pour se faire vacciner.

S'agissant des consignes concernant les associations sportives et l'UNSS, elles n'ont pas encore été annoncées mais monsieur le secrétaire général de l'académie informe les membres qu'une Foire Aux Questions du ministère sera réactivée dans les prochains jours et pourrait contenir la réponse à cette question.

S'agissant des personnels vulnérables, il souligne enfin qu'une distinction doit être faite entre les personnels vulnérables et les personnels ne souhaitant pas se faire vacciner par choix personnel et qui à ce titre ne souhaiteraient pas rejoindre leur lieu de travail. Dans le cas de ces derniers, ce sont les recommandations de la loi d'août 2021 qui seront suivies mais monsieur le secrétaire général d'académie espère que ce genre de problème ne se présentera pas.

Monsieur le secrétaire général de l'académie laisse la parole à madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation au sujet des masques inclusifs.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation rappelle que les masques inclusifs sont à l'usage des élèves et personnels souffrant d'une déficience auditive ou interagissant avec des personnels et élèves souffrant d'une déficience auditive. Elle confirme leur réception par l'académie. Elle note que quelques jours d'ajustement seront nécessaires pour compléter la liste des personnes ayant l'utilité de ces masques.

Les représentants de la FSU demandent une précision concernant l'utilisation du pass sanitaire en restaurant pédagogique : les clients extérieurs devront-ils présenter leur pass sanitaire à leur entrée dans le restaurant pédagogique ?

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond que les clients extérieurs aux établissements concernés seront soumis au contrôle du pass sanitaire, en application de la réglementation de tous les restaurants.

Les représentants de l'UNSA demandent des précisions sur le déploiement des masques, qu'ils soient inclusifs ou pas, dans les établissements et notamment les délais envisagés pour leur déploiement.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice des affaires générales, énumère les dotations en masques reçues par le rectorat :

- 6 masques en tissu par personnel lavables 50 fois.
- Des boîtes de 50 masques chirurgicaux peuvent être mis à disposition des personnels vulnérables sur demande
- Un stock de masques inclusifs établi suivant la liste des personnes concernées

Pour chaque dotation de masques, le rectorat possède un stock tampon qui peut être déployé selon les besoins dans les 24-48 h.

Dans l'enseignement primaire, les circonscriptions se chargent du déploiement dans les écoles. Dans l'enseignement secondaire, les masques sont livrés directement en établissement.

Les dotations en autotests se feront après demande effectuée par les personnels auprès des chefs d'établissements. Un stock tampon est prêt à être redéployé par le rectorat. Les établissements possèdent encore un stock d'autotests. Des boîtes de 5 (2,5 semaines de tests pour une personne) et de 10 (5 semaines) sont disponibles.

Monsieur le secrétaire général de l'académie revient sur la nouvelle maquette du site internet académique en précisant que le modèle imposé par le ministère est le même pour toutes les académies. Il sera vérifié que le lien vers la page du CHSCTA sera facilement identifiable et accessible. Un mail sera également envoyé aux personnels afin de leur permettre d'atteindre la page plus aisément si besoin. L'arborescence du site ne peut pas être modifiée par le rectorat.

Les représentants de la FSU reviennent sur leur demande d'avoir des réunions du CHSCTA en présentiel. Ils souhaitent également savoir si les formations proposées aux membres du CHSCTA (RPS, visites d'établissements), dans le cadre de leurs attributions, nécessitent une démarche d'inscription ou bien si les membres du comité sont inscrits d'office ? Ils demandent enfin que la partie du site internet de l'académie relative au CHSCTA soit plus facilement accessible aux personnels et que les liens d'accès soient envoyés par mail pour que les personnels soient informés des actualités du CHSCTA.

La secrétaire du CHSCTA reformule la demande car la liaison à distance de sa collègue était de mauvaise qualité. Elle ajoute que cela fait des années que l'accès aux informations liées à l'activité du CHSCTA et à la prévention en général est peu accessible. La refonte du site internet a aggravé la situation. Le lien vers les registres est maintenant inexistant.

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond que l'évolution de la situation sanitaire étant inconnue au moment de la planification de la réunion il a semblé plus prudent de l'organiser en visioconférence. Les prochaines réunions seront, sauf avis contraire, organisées en présentiel. Il précise également qu'il n'est pas en possession des informations nécessaires concernant les formations pour les membres du CHSCTA mais répond qu'une information claire leur sera fournie après question aux services concernés. Il s'engage également à ce que les personnels soient informés des registres du CHSCTA.

Monsieur le recteur recueille les autres souhaits d'intervention sur les questions sanitaires.

Les représentants de l'UNSA demandent que l'information concernant les formations précédemment évoquées soit fournie à tous les syndicats car ils sont tous concernés. Ils souhaitent également que soit clarifiée la situation concernant le port du masque en cour de récréation qui fait l'objet d'une vigilance constante dans l'enseignement primaire (car les enfants n'y sont pas vaccinés) mais non dans l'enseignement secondaire (où les élèves ne portent pas toujours le masque en cour de récréation) d'après certains rapports de terrain.

Monsieur le recteur répond que le sujet sera clarifié dans les meilleurs délais et les personnels informés.

Les représentants de l'UNSA interviennent concernant les personnels soumis à l'obligation vaccinale, notamment les PsyEN ou exerçant en établissement de soin. Ils souhaitent savoir s'il serait possible de proposer une autre solution aux personnels ne souhaitant pas se faire vacciner. Ils proposent le redéploiement des personnels enseignants ayant une qualification ASH concernés sur des dispositifs non concernés par l'obligation vaccinale, par exemple en ULIS.

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond que le redéploiement des personnels concernés, qu'il espère peu nombreux, serait envisageable pour les enseignants des IME notamment en prenant en compte leur situation géographique et que les services chercheront une solution permettant de faire au mieux dans l'intérêt de tous. Cependant, cela serait compliqué pour les PsyEN, infirmières scolaires et médecins de l'Education nationale.

A défaut de coopération ou en cas de blocage, les services administratifs reviendront à l'application des textes.

La secrétaire du CHSCTA souhaite connaître la position du rectorat concernant le dispositif « une salle, une classe » en collège. Elle veut également savoir si les élèves seront répartis dans d'autres classes en cas d'absence d'enseignants non remplacés.

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond que le mot d'ordre est d'appliquer « une salle, une classe » pour les classes banalisées partout où c'est possible. Il précise que cela doit être mis en place avec discernement et doit être évité pour les salles équipées de manière particulière telles que les salles de musique ou d'arts plastiques.

Concernant les remplacements dans le premier degré, les instructions ministérielles n'ont pas été encore reçues.

Les représentants de la FSU désirent savoir si des masques chirurgicaux sont prévus pour les médecins et infirmières et si ces derniers sont habilités à contrôler le pass sanitaire des élèves. Ils souhaitent également savoir si les élèves n'ayant reçu qu'une dose de vaccin et identifiés comme cas contacts seront considérés comme vaccinés.

Madame la secrétaire générale adjointe, directrice du pôle des affaires générales, financières et de la modernisation répond à la première demande : l'académie dispose d'un stock de masques auquel pourront recourir les personnels de santé de l'Education nationale.

Monsieur le secrétaire général de l'académie ajoute que les personnels de santé n'ont pas vocation à vérifier les pass sanitaires des élèves. La vérification se fera par l'intermédiaire des familles sur déclaration de leur part. La médecine de prévention est chargée de vérifier le respect de l'obligation vaccinale pour les personnels de santé uniquement dans le cadre d'une procédure sécurisée. Il ajoute que les élèves ayant déjà été positifs au Covid depuis moins de 6 mois ou ayant reçu une dose de vaccin seront considérés comme vaccinés. Il rappelle que les familles devront transmettre une attestation sur l'honneur.

Monsieur le recteur prie les membres de bien vouloir l'excuser pour son départ car il doit rejoindre une autre réunion.

Les représentants de la FSU demandent des précisions sur le contrôle des pass sanitaires dans les restaurants pédagogiques. A quel moment et par qui est contrôlé le pass sanitaire ?

Monsieur le secrétaire général de l'académie répète que des informations supplémentaires sont attendues du ministère sur cette question. Il souligne cependant que l'organisation de ces contrôles est placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Il précise qu'une entrée spécifique est souvent prévue pour les restaurants pédagogiques et que cette entrée distincte limite les brassages avec les élèves.

Monsieur le secrétaire général introduit le point suivant de l'ordre du jour.

### **3. Calendrier annuel des réunions du CHSCTA**

Monsieur le secrétaire général soumet un planning aux membres du comité.

La secrétaire du CHSCTA estime que prévoir les réunions et les visites le mardi uniquement n'est pas pratique pour les membres enseignants qui se voient obligés de s'absenter de leurs établissements sur les mêmes créneaux au cours de l'année.

Monsieur le secrétaire général de l'académie répond que les réunions du CHSCTA ont été calées en fonction notamment des disponibilités contraintes de monsieur le recteur. Il assure les membres du comité que des ajustements seront discutés et que le nécessaire sera fait pour essayer de décaler certaines dates sur d'autres jours de la semaine au moins pour les visites.

La secrétaire du CHSCTA fait l'observation que le 5 octobre est une journée d'actions pour les syndicats.

Monsieur le secrétaire général propose de revoir cela avec monsieur le recteur.

#### **4. Choix des visites, composition des délégations et calendrier annuel des visites du CHSCTA**

Monsieur le secrétaire général d'académie introduit le sujet et le soumet aux remarques des membres du comité.

La secrétaire du CHSCTA soumet les lieux de visite proposés par la FSU :

- Lycée Bérard à Ambérieu – avec une préférence pour ce lycée.
- Lycée professionnel Arbez Carme à Bellignat
- Lycée Georges Brassens à Rive-de-Gier
- Lycée du Forez à Feurs
- Lycée Saint-Just à Lyon
- Lycée du parc Chabrières à Oullins

Elle propose de remettre le thème de la création d'établissements à l'année prochaine (en proposant notamment une nouvelle visite au collège modulaire Alice Guy) et de continuer à étudier l'impact des réformes du lycée pour l'année commençante.

Monsieur le secrétaire général de l'académie prend note de ces remarques.

Les représentants de FO appuient l'idée de la visite au lycée Arbez Carme, en raison de la fusion avec le lycée Painlevé. Ils proposent également de visiter le lycée de Gerland qui sort de terre.

Les représentants de l'UNSA ne soumettent pas de proposition.

Les représentants de la FSU souhaitent apporter une précision sur le lycée Bérard. Le thème serait donc « Réforme du lycée et familles de métiers ». Selon eux, le lycée Bérard convient car il propose des formations dans les secteurs tertiaire et industriel. De plus, le lycée Bérard n'appartient pas à une cité scolaire contrairement au lycée Arbez Carme. Aucun lycée professionnel n'appartenant pas à une cité scolaire n'a été visité par le CHSCTA.

Monsieur le secrétaire général de l'académie prend en compte ces arguments.

Monsieur l'adjoint DRH, DRH de proximité de l'Ain indique que le lycée Arbez Carme a déjà fait l'objet d'une visite par une délégation du CHSCT départemental de l'Ain en 2015. Il note également que le lycée est assez étendu et requiert donc un investissement important en temps pour en avoir une image juste.

La secrétaire du CHSCTA appuie le choix du lycée Bérard car celui-ci a déjà quelques années et permet de se fonder sur plus d'éléments de comparaison qu'un lycée récent comme le lycée de Gerland.

Monsieur le secrétaire général de l'académie prend en note l'argument. Il demande à la conseillère de prévention académique quelles sont les contraintes temporelles pour l'arrêt d'un choix de visite.

La conseillère prévention académique précise l'organisation des visites et les délais d'organisation. Une enquête est prévue au moins trois semaines avant chaque visite et il serait donc prudent de choisir au moins la première visite de l'année (lieu et date) et de voter la délégation qui y participera. Elle prévient également les membres que, le mardi ne convenant pas pour les réunions du CHSCTA, le rectorat reviendra vers eux pour proposer une date pour la prochaine réunion.

Monsieur le secrétaire général de l'académie la remercie pour ces précisions et propose d'arrêter le choix de la première visite au lycée Bérard en novembre en raison des arguments proposés par les membres du comité et propose de remettre à une réunion ultérieure le choix des autres visites, dans des structures différentes dans la Loire ou le Rhône.

Monsieur le secrétaire général de l'académie énumère les participants permanents à la délégation : la directrice des ressources humaines, la conseillère de prévention académique, l'inspecteur santé et sécurité au travail, le médecin de prévention, la secrétaire du CHSCTA. Il sollicite la participation de trois représentants membres du comité.

Les représentants de la FSU proposent monsieur François Clément.

Les représentants de la FO proposent monsieur Marc Larçon.

Les représentants de l'UNSA proposent madame Anne-Sophie Ayat.

Monsieur le secrétaire général soumet la composition de la délégation du CHSCTA prévue pour la visite qui se déroulera a priori le 9 novembre au vote des membres du comité.

Tous les membres du comité donnent leur accord pour la composition.

Monsieur le secrétaire général de l'académie informe les membres que la composition de la délégation est adoptée à l'unanimité.

## 5. Questions diverses

Monsieur le secrétaire général de l'académie demande aux membres s'ils ont des questions.

Les représentants de FO, les représentants de la FSU et les représentants de l'UNSA n'ont pas de questions.

La secrétaire du CHSCTA rappelle que le CHSCTA doit nommer un référent de l'axe 5 du plan Egalité entre les femmes et les hommes au sein des représentants des personnels membres du CHSCTA.

Monsieur le secrétaire général de l'académie prend cela en note et propose d'aborder le sujet lors de la prochaine réunion du comité.

Monsieur le secrétaire général, après s'être assuré qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention, remercie les membres du CHSCTA de leur disponibilité et leur souhaite une bonne rentrée scolaire.

La séance est levée à 16 h 10.

Fait à Lyon, le 11 avril 2022.

Le président de séance

La secrétaire du CHSCTA

Olivier Dugrip

Laure Tomczyk

**Annexes :**

- Déclaration liminaire et questions de la FSU
- Déclaration liminaire de l'UNSA
- Déclaration liminaire de FO

## 1. Déclaration liminaire et questions de la FSU

« Monsieur le Recteur,

Mesdames et messieurs les membres du CHSCTA de l'académie,

Tout d'abord, la FSU demande que les prochaines réunions du CHSCTA de Lyon se tiennent en présentiel, et que les dates de réunions et de visites ne tombent pas toutes le même jour, dans un souci de présence devant nos élèves.

D'autre part, l'accès à la page santé et sécurité des personnels, ainsi qu'aux registres, est devenu un vrai casse-tête sur le nouveau site de l'académie, l'onglet « personnels » a tout simplement disparu ! Il faut le rétablir, et il reste absolument nécessaire d'envoyer un lien vers cette page à tous les personnels de l'académie dont vous êtes l'employeur.

La rentrée scolaire, dans l'académie de Lyon comme dans toutes les autres, se confronte une seconde fois à l'épidémie.

La publication tardive et non concertée du protocole ministériel fait l'impasse sur des mesures indispensables pour la FSU : réduction des effectifs par classe, non brassage systématique, véritable stratégie de dépistage, détecteurs de CO2 et travaux pour améliorer l'aération.

Le rectorat, avec les collectivités territoriales, a-t-il profité des congés pour engager un grand plan sur le bâti scolaire ? Pour installer des capteurs de CO2 ou des purificateurs d'air dans toutes les salles de classe ?

Depuis le 16 août, bon nombre de personnels ont repris sans aucune recommandation particulière. Pour la FSU, ceci est inadmissible.

A quelques jours de la rentrée, la dernière pour Jean-Michel Blanquer, ce dernier a communiqué, par la presse encore une fois, le niveau retenu parmi les 4 présentés en juillet. Depuis cette annonce médiatique, beaucoup de questions font jour. Le protocole appliqué à la rentrée sera donc moins exigeant que celui de fin d'année alors que le taux d'incidence augmente. La communauté scientifique s'inquiète notamment de la circulation du variant Delta chez les enfants et jeunes suite à la réouverture des établissements et écoles.

Vous le savez, notre préoccupation est la réussite de nos élèves. De tous nos élèves. Vous connaissez les mandats de la FSU et notamment celui de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. L'épidémie a aggravé les inégalités sociales. Les cartes de la couverture vaccinale en témoignent. Les secteurs les plus défavorisés socialement sont les moins vaccinés. Nous n'acceptons pas la différence de traitement qui serait imposé à des élèves dont la classe serait touchée par un cas positif sous prétexte qu'ils-elles ne sont pas vaccinés-es.

Et puis l'été n'a rien arrangé sur la politique éducative générale du ministère : resserrement sur les fondamentaux, aggravant ainsi les inégalités, sous-investissement chronique, projets de

*réforme dont la direction d'école avec la volonté d'imposer un statut hiérarchique pour les grosses écoles ou encore celle de l'éducation prioritaire, des mesures de revalorisation loin d'être historiques, tandis que la vision managériale irrigue toujours fortement l'agenda social en cours.*

*Cette modification en profondeur du fonctionnement de l'école sera un des ressorts de la grève éducation du 23 septembre. Cette journée de grève mettra bien évidemment au premier plan de nos exigences celle d'un plan d'urgence pour le service public d'éducation. »*

Questions transmises par la FSU le 16 août 2021 :

#### *« Situation épidémique*

- *Quels sont les critères retenus pour passer d'un niveau à un autre ?*
- *Comment serons-nous informés du changement de niveau le cas échéant ? Par voie de presse ? Ou par voie hiérarchique comme il se doit ?*

#### *Matériel de protection et dépistage*

- *Une nouvelle dotation en masques inclusifs est-elle prévue ?*
- *Des masques à destination des élèves seront-ils fournis ?*
- *Des campagnes de tests sont-elles prévues ? Comment, quand ?*
- *Concernant les capteurs de CO2 et les purificateurs d'air, pouvez-vous d'ores et déjà nous fournir la liste des équipements installés dans les écoles, services et établissements de l'académie ?*

#### *Organisation scolaire*

- *Comment vont se mettre en place les centres de vaccination : où, avec quels moyens (sur les 698 ETP AED annoncés sur l'ensemble du territoire dans cette optique, combien sur l'académie, et où, donc) ?*
- *Monsieur le Recteur a déclaré en conférence de presse avoir établi un plan de continuité pédagogique. En aurons-nous connaissance ? A toutes fins utiles, les personnels enseignants rappellent qu'ils refusent le cumul présentiel-distanciel.*
- *Le dispositif 1 salle, 1 classe est-il reconduit ?*
- *En 6ème, et même en 5ème, certains élèves ayant moins de 12 ans, la vaccination n'étant pas autorisée, l'éviction des élèves non vaccinés quand il y a 1 cas de covid tient-elle ?*
- *En cas d'absence et de non remplacement d'un collègue dans le 1er degré, les élèves vont-ils être répartis dans les autres classes ?*
- *Pour les réunions de rentrée et les réunions parents-professeurs, quelle est la procédure sanitaire ?*

- *Dans les LP ou SEGPA, les restaurants d'application pourront-ils ouvrir aux publics extérieurs et sur quelle base : pass ou pas et pour qui ? Si oui, faudra-t-il que les élèves justifient alors du pass vaccinal ? Que deviendront ceux qui ne seraient pas vaccinés ?*
- *Pour les formations d'aide à la personne, nombre d'entreprises d'accueil des stages de nos élèves relèvent de l'obligation vaccinale : faudra-t-il que le stagiaire justifie du pass vaccinal pour suivre le stage ou la PFMP ?*
- *Comment vont fonctionner les associations sportives (UNSS, USEP...) et les rencontres sportives ?*
- *Peut-on envisager qu'un groupe activité physique et sportive au sein d'une AS soit considéré à l'équivalent d'un groupe-classe ?*

### *Personnels*

- *Quelle est la position administrative des personnels de retour d'un pays où un confinement strict est exigé ?*
- *Quelles sont les modalités de formation des personnels ?*
- *Serons-nous tou.t.e.s convoqué.e.s aux formations institutionnelles du PAF en lien avec la prévention (visites, RPS, « maintenir et actualiser les compétences des RP » ?) ?*
- *Pouvez-vous préciser la situation des personnels vulnérables à cette rentrée : doivent-ils fournir un nouveau certificat, les ASA ou l'isolement (et donc le travail à distance) restent-ils la règle ? En tout état de cause, une communication claire a-t-elle été faite aux personnels de direction à ce sujet ? »*

## 2. Déclaration liminaire de l'UNSA

« Monsieur le Recteur,

*Vous nous réunissez la veille de la prérentrée et deux jours avant votre point presse de rentrée. Nous tenons à vous remercier de cette initiative qui tranche avec la fâcheuse habitude de notre ministre d'informer la communauté éducative et scolaire d'abord par voie de presse avant d'échanger avec les représentants des personnels.*

*Il est vrai que la crise sanitaire se prolonge et qu'elle est encore, malheureusement, au centre de nos préoccupations, au CHSCT-A. Nous voici au cœur d'une campagne de vaccination qui concerne désormais aussi nos élèves et nous espérons que vous saurez répondre à nos nombreuses interrogations en nous assurant que les nouvelles consignes seront diffusées avec clarté et efficacité.*

*A lire les propos de notre ministre, cette rentrée semble donc placée sous le triple signe de la prévention, du dépistage et du vaccin. Nous ne doutons pas que vous mettrez tous les moyens en œuvre pour répondre à cette triple demande nationale en les adaptant à notre vaste territoire académique à la géographie si diversifiée : villes, grands pôles urbains, espaces ruraux, zones de montagne.*

*Cet effort ne pourra pleinement se déployer pour être efficace sans la contribution entière de toutes les collectivités territoriales, région, départements, communes, et notre première interrogation porte sur l'efficacité de votre relation avec elles pour mener à bien la partie préventive de l'opération (capteurs de CO2, purificateurs d'air).*

*Concernant les tests, nous croyons savoir que beaucoup de lycées possèdent encore de nombreux stocks constitués avant les congés d'été. Qu'en est-il exactement et quelle sera votre politique en matière d'information et de déploiement de ces tests ?*

*La campagne de vaccination, enfin, est tout juste commencée. Quelle attitude et quelles organisations adopterez-vous avec les élèves, les parents d'élèves, l'ensemble des personnels encore non vaccinés - et quid des récalcitrants - afin que le seuil d'immunité collective soit le plus rapidement atteint dans notre académie ?*

*Nous vous remercions des réponses précises et les plus complètes possibles que vous pourrez nous donner. »*

### 3. Déclaration liminaire de FO

*« A la veille d'une rentrée qui s'annonce difficile et chaotique, le ministre Blanquer a fait des annonces sur son Grenelle et la prétendue revalorisation des personnels de l'Education nationale. Sans surprise ces mesures s'inscrivent dans les choix politiques du gouvernement et répondent par une fin de non-recevoir à la demande unanime des organisations syndicales de revaloriser les grilles indiciaires. Le Grenelle est surtout utilisé par le Ministre pour s'en prendre au fonctionnement même de l'Ecole et de ses personnels en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée en lieu et place de personnels administratifs sous statut, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, fusion des corps d'inspection, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants chefs d'établissement, RH de proximité, pilotage par l'évaluation, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée par établissement en fonction de la mise en œuvre des contre-réformes ministérielles, généralisation du profilage pour les postes d'encadrement administratif, accélération de la mise en place des services inter-académiques...*

*De plus, ces remises en causes statutaires s'ajoutent à tous les dispositifs prévus à la rentrée : formation des stagiaires payés à 644 euros par mois pour les « alternants », nouvelle prime REP + selon le mérite supposé des agents, multiplication des heures supplémentaires y compris pour les agents à temps partiel....*

*La rentrée va donc s'effectuer dans un contexte de poursuite des suppressions de postes et des contre-réformes ce qui est inacceptable et aura des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels.*

*Le Grenelle ne répond pas aux revendications d'augmentation générale des salaires. La FNEC FPFO revendique l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20%, et l'augmentation immédiate de 183€ indiciaire pour tous, comme les personnels hospitaliers.*

*Sur le plan sanitaire le ministre a indiqué à de nombreuses reprises qu'aucune obligation vaccinale ne serait imposée aux personnels enseignants. C'est pourtant le cas pour certains personnels des établissements médico-sociaux. C'est également le cas pour les personnels infirmiers, médecins, psyEN... Nous serons vigilants contre toute tentative de sanctions envers les personnels qui ne seraient pas vaccinés. De même, nous demandons qu'aucune activité scolaire, notamment dans le cadre des sorties scolaires, ne soit soumise à la présentation d'un « pass sanitaire ». Il est urgent de trouver les solutions pour les personnels afin qu'aucune disposition ne vienne modifier les garanties du Statut général des fonctionnaires.*

*De nombreuses questions restent encore sans réponse et ce à la veille de la rentrée !!*

- Dans les collèges et lycées, le protocole implique l'éviction des élèves non vaccinés en cas de covid dans la classe. Comment cela se passera-t-il concrètement ? Quels personnels seront chargés d'effectuer une « enquête » auprès des parents ? Quels personnels seront chargés de renvoyer les élèves chez eux si les parents refusent de répondre ? La FNEC FP-FO n'accepte pas que des personnels soient sommés d'effectuer le « tri » entre élèves vaccinés et non vaccinés.

- Dans les écoles, il y aura fermeture systématique de la classe en cas de covid. La formule du protocole qui indique « limitation du brassage par niveau obligatoire » implique-t-elle que les élèves sont renvoyés chez eux en cas de non remplacement de l'enseignant absent ?

- Le ministre Blanquer a annoncé que les élèves qui seraient renvoyés chez eux seraient pris en charge dans le cadre de l'enseignement « à distance ». Comment et sur quel temps des enseignants qui sont déjà en charge d'élèves pourraient-ils effectuer l'enseignement « à distance » ?

La FNEC FP-FO rappelle que l'enseignement « à distance » ne repose sur aucune base réglementaire. Nous veillerons à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les personnels pour effectuer cet enseignement « à distance ».

- Le ministre a également annoncé qu'une campagne de vaccination dans les collèges et lycées et de tests dans les écoles serait déployée. Quels personnels prendront en charge ces campagnes ?

La FNEC FP-FO refuse que cette charge de travail supplémentaire se répercute sur les personnels dont les missions sont déjà surchargées.

- Les dispositifs d'autorisation spéciale d'absence pour les personnels vulnérables et garde d'enfants en cas de fermeture de classe sont-ils maintenus ?

- Nous demandons qu'aucune restriction ne s'oppose aux réunions des personnels (« pass sanitaire », jauge...). Nous serons en particulier vigilants à ce que le droit syndical ne soit pas entravé.

Pour finir, pour la FNEC FP-FO, le meilleur des « gestes barrières », ce sont les ouvertures de postes. Nous demandons en urgence le recrutement sous statut des personnels nécessaires pour garantir les conditions d'une rentrée scolaire réussie malgré la situation sanitaire compliquée. »